

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 08908
Numéro SIREN : 382 357 721
Nom ou dénomination : PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt 753

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-01-2021

N° DE DEPOT : 000753

N° GESTION : 1991B08908

N° SIREN : 382357721

DENOMINATION : PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL

ADRESSE : 24 RUE DU COMMANDANT GUILBAUD 75016 PARIS

MILLESIME : 2020



FOOTBALL

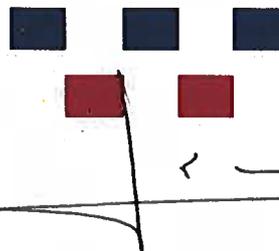


PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S. A. S. P.

24, rue du Commandant Guilbaud
75016 PARIS
RCS de Paris : 382 357 721

Etats Comptables et Fiscaux

au 30/06/2020





FOOTBALL



BILAN

au 30/06/2020



PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut (N)	Amortissements / Dépréciations	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 753 396	7 283 203	2 470 193	2 365 763
Fonds commercial				
Indemnités de mutation	928 366 628	579 270 747	349 095 882	340 777 015
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 207 818		1 207 818	522 381
TOTAL immobilisations incorporelles : :	939 327 843	586 553 950	352 773 893	343 665 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	7 418 330	7 396 854	21 476	35 670
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 504 078	1 381 433	122 645	83 011
Autres immobilisations corporelles	23 121 121	17 145 807	5 975 314	5 725 425
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	67 555		67 555	67 555
TOTAL immobilisations corporelles :	32 111 083	25 924 094	6 186 989	5 911 661
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	83 232 026	34 838 430	48 393 596	48 751 497
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 354 815		4 354 815	3 235 867
Autres immobilisations financières	1 615 292		1 615 292	1 597 553
TOTAL immobilisations financières :	89 202 133	34 838 430	54 363 703	53 584 917
ACTIF IMMOBILISÉ	1 060 641 059	647 316 474	413 324 585	403 161 738

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	-	-	-	-
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	401 716		401 716	700 202
Créances clients et comptes rattachés	260 204 467	19 738 341	240 466 126	192 593 681
Autres créances	278 674 337		278 674 337	310 688 027
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	539 280 520	19 738 341	519 542 179	503 981 910
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	20 288		20 288	20 395
Disponibilités	63 025 434		63 025 434	56 841 850
Charges constatées d'avance	1 268 652		1 268 652	1 384 270
TOTAL disponibilités et divers :	64 314 373	-	64 314 373	58 246 515
ACTIF CIRCULANT	603 594 893	19 738 341	583 856 552	562 228 424

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 664 235 952	667 054 815	997 181 137	965 390 162
----------------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	340 000 000	340 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	34 408 383	34 408 383
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	34 000 000	34 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	42 216 881	15 804 579
Résultat de l'exercice	(125 088 034)	26 412 302
TOTAL situation nette :	325 537 229	450 625 264
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	325 537 229	450 625 264
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	6 767 489	4 204 300
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 767 489	4 204 300
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	214 260 654	145 238 859
TOTAL dettes financières :	214 260 654	145 238 859
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	8 061 097	195 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 268 535	47 528 267
Dettes fiscales et sociales	109 485 571	85 497 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	144 542 914	130 870 519
Autres dettes	27 227 797	2 558 070
TOTAL dettes diverses :	340 524 817	266 454 266
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	102 029 850	98 671 525
DETTES	664 876 419	510 560 598
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	997 181 137	965 390 162



FOOTBALL



COMPTE DE RESULTAT

au 30/06/2020



PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
COMPTE DE RESULTAT

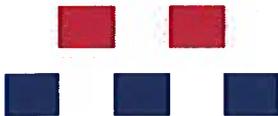
RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	492 948 062		492 948 062	588 571 945
Chiffres d'affaires nets	492 948 062	-	492 948 062	588 571 945
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			67 403	45 630
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			24 209 974	39 253 098
Autres produits			24 470 430	10 207 875
PRODUITS D'EXPLOITATION			541 695 869	638 078 547
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			6 630 961	4 774 941
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			100 248 725	118 812 517
TOTAL charges externes :			106 879 686	123 587 457
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
			13 525 163	17 391 209
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			342 079 789	299 119 631
Charges sociales			80 408 783	82 679 316
TOTAL charges de personnel :			422 488 571	381 798 947
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			146 394 864	126 213 504
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 140 246	6 232 885
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 945 390	3 526 881
TOTAL dotations d'exploitation :			161 480 500	135 973 270
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			6 525 600	8 692 558
CHARGES D'EXPLOITATION			710 899 520	667 443 442
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(169 203 651)	(29 364 894)

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(169 203 651)	(29 364 894)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	-	462 418
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	447 741	2 358
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	139 386	272 984
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL produits financiers :	587 126	737 760
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 857 906	2 512 593
Intérêts et charges assimilés	39 842	26 907
Autres charges financières		11 000 000
Différences négatives de change	49 120	70 683
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL charges financières :	12 946 868	13 610 183
RÉSULTAT FINANCIER	(12 359 741)	(12 872 423)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(181 563 393)	(42 237 317)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 524 336	4 278 703
Produits exceptionnels sur opérations en capital	44 055 312	109 514 081
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 120 717	85 761
TOTAL produits exceptionnels :	60 700 365	113 878 545
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724 370	125 091
Charges exceptionnelles sur opérations de cession d'actifs	1 557 731	42 249 656
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 120 717	
TOTAL charges exceptionnelles :	6 402 819	42 374 747
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54 297 546	71 503 798
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	32 051
Impôts sur les bénéfices	(2 177 812)	2 822 127
TOTAL DES PRODUITS	602 983 360	752 694 853
TOTAL DES CHARGES	728 071 394	726 282 550
BÉNÉFICE OU PERTE	(125 088 034)	26 412 302



FOOTBALL



ANNEXES

au 30/06/2020





PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL

Société Anonyme Sportive Professionnelle à Conseil d'administration

Au capital de 340.000.000 euros

Siège social : 24, rue du Commandant Guilbaud - 75016 Paris

RCS Paris : 382 357 721

(la « *Société* »)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 novembre 2020.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

- La saison 2019/20 a été marquée par la crise sanitaire et financière mondiale liée à la pandémie de la Covid-19. Suite à l'annonce du Premier Ministre Edouard Philippe le mardi 28 avril 2020, l'ensemble de l'industrie du football français s'est retrouvée à l'arrêt. Cet arrêt définitif a été officialisé le 30 avril 2020 par le conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel et les 11 matches restants de Ligue 1 de la saison 2019/20 ont ainsi été définitivement annulés. Par ailleurs, compte tenu de la situation sanitaire en Europe, les matches de Ligue des Champions se sont déroulés au mois d'août à Lisbonne.
- Dans ce contexte, les principaux impacts pour le PARIS Saint-Germain ont porté sur une :
 - Perte de revenus Ticketing et Hospitalités liés aux matches à domicile non-joués
 - Perte de revenus Sponsoring liés aux droits marketing non délivrés
 - Perte de revenus Droits TV, compensée pour les droits au titre de la ligue 1 par une aide exceptionnelle d'un montant de 18,2 millions d'euros versée par la Ligue de Football Professionnel et comptabilisée dans les autres produits d'exploitation dans le compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020.
- Par ailleurs, le Club a activé un certain nombre de mesures mises en place par le gouvernement français pour aider les entreprises et les clubs à traverser cette période. Au regard de ces dispositifs, le Paris Saint-Germain a pris les décisions suivantes, notamment :
 - L'application du Chômage Technique Total pour l'ensemble de sa population sportive à compter de l'arrêt des compétitions mi-mars.
 - L'application du Chômage Technique Total ou Partiel pour 66% de sa population non-sportive à compter du mois d'avril.
 - La mise en place du décalage de 3 mois des paiements de la CVAE et de l'URSSAFAinsi que le report et/ou abandon de toute dépense non vitale pour le Club.
- La structure financière du Club saine et solide construite depuis plusieurs années a été un des éléments clés permettant de maîtriser et traverser cette crise.
- Comme beaucoup de sociétés du tissu économique français, le PARIS Saint-Germain a activé le dispositif de Prêt Garanti par l'Etat mis en place par le gouvernement afin d'aider les entreprises et les secteurs d'activités sinistrés à passer cette période de crise exceptionnelle. (cf paragraphe 6 sur « Evènements importants post clôture »)
- Sur le plan sportif, au cours de la saison 2019/2020, l'équipe professionnelle masculine du Club a remporté le Championnat de France de Ligue 1, se qualifiant pour la phase de groupe de la Ligue des Champions pour la neuvième saison consécutive. L'équipe s'est

également illustrée en remportant le Trophée des Champions, mais également la Coupe de France et la Coupe de la Ligue dont les finales se sont tenues fin juillet 2020.

- Le Club s'est hissé jusqu'en finale de la Ligue des Champions pour la première fois de son histoire où il s'est incliné contre le Bayern Munich. Compte tenu du contexte sanitaire en Europe, la compétition s'est tenue sous un format unique, le « Final 8 » à Lisbonne au mois d'août 2020 avec les 8 équipes qualifiées pour les quarts de finale.
- L'équipe professionnelle féminine du Club s'est également distinguée en remportant la seconde place en championnat de France de première division, qualifiant par la même l'équipe pour la prochaine Ligue des Champions. L'équipe s'est qualifiée pour la finale de la Coupe de France où elle s'est inclinée contre Lyon et a atteint les demi-finales de la Ligue des Champions, également battue par Lyon.
- La saison a été marquée par les arrivées de Mauro ICARDI en provenance de l'Inter Milan, d'Abdou DIALLO en provenance du Borussia Dortmund, de Marcin BULKA de Chelsea, d'Ander HERRERA de Manchester United, de Mitchell BAKKER de l'Ajax Amsterdam, de Xavi SIMONS du FC Barcelone, d'Idrissa GUEYE d'Everton, de Pablo SARABIA et Sergio RICO du FC Séville et de Keylor NAVAS en provenance du Real Madrid. Les départs de Kevin TRAPP à l'Eintracht Francfort, de Stanley NSOKI à l'OGC Nice, de Alec GEORGEN à l'US Avranches, de Metehan GÜCLÜ au Stade Rennais FC, de Rémy DESCAMPS à Charleroi, de Gaëtan ROBAIL au RC Lens, de Christopher NKUNKU au RB Leipzig, de Ruben PROVIDENCE pour l'AS Roma et d'Arthur ZAGRE à l'AS Monaco ont eu lieu pendant la saison.
- Il est à noter que le Club a renouvelé les contrats de deux joueurs emblématiques de son effectif sur la période : Marquinhos et Verratti
- Par ailleurs, le Paris Saint-Germain a poursuivi le développement de son activité commerciale avec la signature de contrats de sponsoring tels que VISIT RWANDA, QATAR AIRWAYS, GAUSSIN, BULK, PINGAN, DELIVROO et REPLAY.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Intangibilité du bilan d'ouverture ;
- Continuité d'exploitation ;

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Image fidèle ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels notamment l'application du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations

2.2.1 Actifs joueurs

2.2.1.1. Actifs joueurs – Inscription à l'actif

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-07, les indemnités de mutation versées dans le cadre des transferts de joueurs sont comptabilisées, à la date d'homologation du contrat par la Ligue de Football Professionnel, en immobilisations incorporelles et sont amorties sur la durée totale du contrat dans la limite d'une période de cinq ans, y compris lorsque le joueur prolonge son contrat au-delà de cette période.

2.2.1.2. Actifs joueurs – Test de dépréciation

A la date de clôture, la société reconsidère la valorisation de ces actifs en appréciant s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour la détermination de la valeur actuelle, il est procédé comme suit :

- Si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- Si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable, c'est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage qui est retenue. Si la valeur vénale ne peut pas être déterminée c'est la valeur d'usage qui est retenue

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à deux niveaux :

- au niveau global de l'équipe considérée comme une unité génératrice de trésorerie (flux nets de trésorerie attendus, rapprochement entre résultats passés et obtenus, ...).
- au niveau du joueur en cas de défaillance individuelle (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match, le nombre de minutes jouées, les performances, l'état physique du joueur, ...).

2.2.1.3. Actifs joueurs – Compléments de Prix

Les compléments de prix prévus au contrat dépendent dans la plupart des cas de conditions de réalisation d'objectifs. Ces compléments sont reconnus au bilan dans les immobilisations incorporelles lorsque ces conditions sont satisfaites et amortis sur la durée résiduelle du contrat du joueur dans une limite de 5 ans. Dans le cas contraire, les compléments de prix sont mentionnés en engagements hors bilan.

2.2.1.4. Actifs joueurs – Comptabilisation des mutations temporaires

Dans le cas d'une mutation temporaire d'un joueur, l'indemnité de mutation reçue ou versée est comptabilisée en résultat exceptionnel.

2.2.1.5. Actifs joueurs – Comptabilisation des cessions

Lors de la cession d'un joueur, le résultat de cession, ainsi que les éventuels compléments de prix obtenus postérieurement à la cession, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.2.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que les indemnités de mutation) sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient, et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues sont :

- Dépôt de marque : 10 ans ;
- Logiciel autonome : 3 ans ;
- Logiciel d'application : 5 ans.

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont :

- Pelouse et aménagements : 3 à 5 ans ;
- Matériel Informatique : 3 ans ;
- Installations : 6 à 12 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau et médical : 5 ans ;
- Travaux de voirie, d'aménagements du centre d'entraînement : 8 ans.

2.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 30 juin 2020 correspondent principalement aux titres de participation en valeur brute des sociétés la SCI La Factory, le PSG Merchandising S.A.S, la S.E.S.E S.A, la SNC PSG Training center, la SASP PSG Handball, la SAS PSG JUDO, la SAS PSG Group, et l'EURL PSG Omnisports.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, lequel n'inclut pas les frais d'acquisition directement constatés en charges. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité basée sur la quote-part de situation nette des sociétés est inférieure à la valeur nette comptable et que cette dépréciation représente une perte à caractère durable.

Le solde est constitué par des dépôts de garantie pour les locaux administratifs, commerciaux et sportifs du PSG ainsi que par des dépôts de garantie pour les logements mis à la disposition de certains joueurs et joueuses du PSG.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement liées aux loyers.

2.5 Produits constatés d'avance

Les ventes d'abonnements relatifs à la saison 2020/2021 encaissés au 30 juin 2020 sont comptabilisées en produits constatés d'avance pour 525.129 euros ; des factures d'hospitalités relatives à la nouvelle saison ont été établies au cours des mois de mai et juin 2020 pour un montant de 14.335.746 euros ; des factures relatives aux droits TV UEFA pour le « Final 8 » tenu en août 2020 ont été établies pour 6.424.120 euros ; enfin des factures ont été établies au mois de juin 2020 pour des sponsors pour un montant de 80.405.383 euros conformément aux échéanciers de facturation prévus au contrat. Le montant résiduel des produits constatés d'avance au 30 juin 2020 s'élève à 339.472 euros et constituent divers services facturés en amont de la prestation.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement à des litiges commerciaux, prud'homaux et fiscaux et s'élèvent au 30 juin 2020 à 6.767.489 euros.

2.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées en monnaies étrangères sont converties en euros à leur date de réalisation au cours du jour. Les dettes et créances en devises sont converties à la clôture de l'exercice au cours du jour. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires reconnu sur l'exercice est ventilé comme suit :

Chiffres d'affaires - K€	2019/2020	2018/2019
Droits audiovisuels	131 571	157 749
Billetterie et abonnements	47 512	60 518
Sponsoring et partenariats	274 473	323 682 *
Hospitalités	35 429	43 140
Autres revenus	3 963	3 483
Total	492 948	588 572

* dont Qatar Tourism Authority en 2018/2019 pour 145 000 K€

2.9.1 Droits d'exploitation audiovisuels

Les droits d'exploitation audiovisuels sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la saison au titre de laquelle ils sont attribués, et à mesure de l'avancement des résultats sportifs ou à la date où le classement est définitivement acquis pour la part des droits relative au classement sportif de la saison. Les autres droits télévisuels liés à la Coupe de France et le cas échéant aux coupes d'Europe (Ligue des Champions ou Europa League) sont comptabilisés à mesure de l'avancement des résultats sportifs et en fonction des montants perçus par l'UEFA pour les coupes d'Europe.

2.9.2 Billetterie et abonnements

Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matches sont disputés.

2.9.3 Sponsoring

Les produits enregistrés au titre du sponsoring sont déterminés par les modalités prévues aux contrats. En général, les contrats prévoient le versement de revenus par saison sportive, soit du 1^{er} juillet au 30 juin.

2.9.4 Hospitalités

Les produits enregistrés au titre des hospitalités proviennent de la vente des loges (billetterie avec prestations) réalisée auprès des entreprises et des particuliers. Les produits d'hospitalités sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matches sont disputés et les prestations de services effectuées.

2.9.5 Autres revenus

Pour les autres activités du club, la réalisation des prestations ou la livraison des produits déclenche la reconnaissance du chiffre d'affaires.

2.10 Autres produits d'exploitation

Les transferts de charges pour un montant de 21.025 K€ s'analysent comme suit :

- Transferts de charges sur avantages en nature correspondant principalement aux commissions d'agent payées par le club en lieu et place du joueur pour : 19.598 K€ ;
- Transferts de charges refacturations pour : 1.427 K€.

Les reprises de provisions d'exploitation pour un montant de 3.185 K€ s'analysent comme suit :

- Reprise de provisions pour risques : 1.382 K€ ;
- Reprise de provisions pour dépréciation de créances clients : 1.803 K€.

2.11 Traitement des honoraires des intermédiaires du sport

Conformément à l'avis du CNC 2004/12, les honoraires des intermédiaires du sport sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel sont rattachées les prestations réalisées. Les commissions d'agents peuvent être liées à des conditions de présence du joueur dans l'effectif à des dates données. Dans ce cas, les commissions sont enregistrées en charges dès lors que ces conditions sont remplies.

Lorsque les conditions ne sont pas encore remplies, ces commissions sont mentionnées dans les engagements hors bilan (« Commissions d'agent conditionnées à la présence du joueur »).

2.12 Endettement

Les dettes financières au 30 juin 2020 correspondent au montant du compte courant avec QSI qui assure le financement ultime des activités de sa filiale (50 millions d'euros apportés sur l'exercice 2019/20) ainsi que les comptes courants avec le PSG Merchandising et le PSG Handball qui correspondent à des avances et remontées ponctuelles de trésorerie effectuées sur l'exercice.

3. INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} juillet 2011, PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL S.A.S.P est tête de groupe d'une intégration fiscale qui comprend, au 30 juin 2020 la société PSG Merchandising SAS, la société S.E.S.E, la SASP PSG Handball, la SAS Paris Saint-Germain Judo, la SARL Paris Saint-Germain Omnisports et la SASU Paris Saint-Germain Group.

Toutes les filiales sont détenues à plus de 95%.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée, les économies ou compléments d'impôt sur les sociétés sont conservés par la société mère et sont constatés en produit ou en charge.

Le taux d'imposition applicable au PSG est de 33,1/3 % (au-delà de 500 000 € et majoré de la contribution sociale de 3.3%).

Au 30 juin 2020, le produit d'intégration fiscale est de 1.536.243 €.

4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Non applicable.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (1) (3).	Capital (B)	Réserve et report à l'incorporation des filiales (B) (10)	Quotient de participation (pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prix et avances consentis par la société pour la cession d'actifs encore recouvrables (7) (9)	Montant des cautions et autres dérivés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (7) (10)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (11)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Bourse	Non						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (1) (3).											
1. Filiales (à 50 % du capital obtenu par la société)											
a. Filiales françaises											
Paris Saint-Germain Handball SASP	388 800 302	12 210 958 €	100	33 238 432 €	0 €			3 728 431 €	-10 798 972 €		
82 av. Georges Lafont 75016 Paris - France											
Paris Saint-Germain Auto SAS	840 569 990	-2 404 030 €	100	1 539 998 €	0 €	2 271 527 €		8 333 €	-1 425 379 €		
53 av. Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt - France											
PSG Merchandising SAS	451 680 458	11 444 982 €	100	54 496 €	54 496 €			37 735 558 €	438 461 €		
24 rue du Commandant Guibaud 75016 Paris - France											
Sociétés d'Exploitation Sports et Evénement	379 538 440	4 559 746 €	100	1 €	1 €	45 688 310 €		15 847 033 €	1 445 156 €		
24 rue du Commandant Guibaud 75016 Paris - France											
PSG Training Center SNC	821 789 740	-2 454 566 €	100	36 999 €	36 999 €	55 688 977 €		0 €	-1 814 465 €		
53 av. Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt - France											
PSG Group SAS	840 527 105	-3 000 €	100	1 000 €	1 000 €	3 000 €		0 €	-1 608 €		
24 rue du Commandant Guibaud 75016 Paris - France											
PSG Omnisports EIURL	840 535 439	0 €	0	1 000 €	1 000 €	1 000 €		0 €	-26 €		
53 av. Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt - France											
b. Filiales étrangères											
PSG Football Asia Pacific Private Ltd	SS1	SS-2 419 965	100	\$1	\$1	2 555 000 €		SS 0	SS-1 558 531		
80 rue Pascal Panjiang #15-8182 Mapleleaf Business City - Singapour 117372											
PSG Saint-Germain Football (Shanghai) LI ZHONGC. ZFR Kerry Centre Tower III, No1228 Yan An Mid Road, Jing'an, Shanghai, 2040 - China	40 000 €		100								
PSG Football Americas Inc.	\$1 000		100								
610 Franklin Court, Kleinfelder-C-488 Madison Avenue 10th Floor, New York, NY10022											
2. Participations (10 à 50 % du capital obtenu par la société)											
SCI La Factory	794 308 197	22 319 785 €	39	48 300 000 €	48 300 000 €			8 810 680 €	3 293 853 €		Claire au 31 décembre 2019
53 av. Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt - France											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble) (4)											
0											
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											
0											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
0											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
0											

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d'ensemble excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société assemblée à la publication. Lorsque la société a annoncé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation applicable en France, la valeur d'ensemble des participations excédant un certain pourcentage du capital de la société assemblée à la publication.

(3) Pour les filiales étrangères, indiquer le montant de l'investissement en euros (ensemble) et (B) filiales étrangères (ensemble)

(4) Les filiales et participations étrangères ou, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la part émise en franc métropolitain et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En franc français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (y compris déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS POST CLÔTURE

- Les principaux mouvements de joueurs intervenus lors du mercato d'été 2020 sont les suivants :

Arrivée suite à la fin de son contrat de :

- **LETELLIER Alexandre ;**
- **RAFINHA.**

Arrivée dans le cadre d'une mutation définitive de :

- **Sergio RICO.**

Arrivée dans le cadre d'une mutation temporaire :

- **Alessandro FLORENZI ;**
- **Moise KEAN ;**
- **Danilo PEREIRA.**

Départ en fin de contrat de :

- **THIAGO SILVA ;**
- **Eric CHOUPO-MOTING ;**
- **Tanguy KOUASSI ;**
- **Edinson CAVANI ;**
- **Thomas MEUNIER ;**
- **Adil AOUCHICHE.**

Départ dans le cadre d'une mutation définitive de :

- **Loïc MBE SOH.**

Départ dans le cadre d'une mutation temporaire de :

- **Alphonse AREOLA** à Fulham ;
- **Arnaud KALIMUENDO-MUINGA** au RC Lens ;
- **Eric Junior Dina EDIMBE** au Dijon FCO ;
- **Marcin BULKA** au FC Carthagène ;
- **Garisonne INNOCENT** au SM Caen ;
- **Moussa SISSAKO** au Standard de Liège.

Par ailleurs, comme évoqué dans le paragraphe 1 « Evènements significatifs de l'exercice clos au 30 juin 2020 », l'équipe masculine de Foot a remporté les finales de Coupe de France et Coupe de la Ligue fin juillet 2020 et atteint la finale de la Ligue des Champions dans le cadre du « Final 8 » tenu à Lisbonne en août 2020.

En outre, le Club a contracté un Prêt Garanti par l'État (« PGE ») le 24 août 2020 pour un montant total de 90M€ avec la Société Générale et la BNP Paribas dans le cadre du dispositif mis en place par le gouvernement français afin d'aider les entreprises et les secteurs d'activités sinistrés à passer cette période de crise exceptionnelle.

Enfin, suite aux dernières annonces du gouvernement fin octobre 2020, la France est de nouveau placée en situation de confinement jusqu'au 1er décembre 2020 au plus tôt. Les activités professionnelles pouvant être poursuivies, les matches de l'équipe professionnelle masculine sont maintenus mais se jouent exclusivement à huis clos.

La situation actuelle de crise sanitaire liée à la COVID-19 crée aujourd'hui de nombreuses incertitudes sur le déroulement de la saison 2020/21. A la date d'arrêté des comptes, tous les impacts financiers et économiques qui en découlent sur la saison 2020/21 ne sont pas encore connus et génèrent des incertitudes sur les différentes natures de revenus de la Société. Leur magnitude dépendra de la durée de la pandémie et des mesures gouvernementales associées. Néanmoins, et compte-tenu du soutien financier renouvelé de son actionnaire QSI, la Direction du Paris Saint-Germain n'a pas connaissance d'incertitude significative de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

7. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le Droit Individuel à la formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004. Au 30 juin 2014, la valorisation des droits acquis au titre du DIF s'élevait à 33.036 euros.

Depuis le 1er Janvier 2015 le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au Droit à la Formation (DIF) qui, depuis cette date, a cessé d'exister.

Les heures de DIF acquises au 30 juin 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augment at ion par virement de poste à poste	Acqui sitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Indemnités de mutation	784 979 824		151 958 805
Concessions, brevets et droits similaires	7 984 436		1 768 960
Avances et acomptes	522 381		994 890
TOTAL immobilisations incorporelles :	793 486 641	-	154 722 655
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	182 939		
Aménagements terrains	7 235 391		
Installations techniques et outillage industriel	1 367 124		136 954
Installations générales, agencements et divers	11 611 818		1 686 891
Matériel de transport	91 169		106 800
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 182 494		943 295
Matériel médical	1 449 139		49 515
Immobilisations corporelles en cours	0		
Avances et acomptes	67 555		
TOTAL immobilisations corporelles :	29 187 628	-	2 923 455
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	70 732 021		12 500 006
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 833 420		1 144 564
TOTAL immobilisations financières :	75 565 441	-	13 644 570
TOTAL GÉNÉRAL	898 239 710	-	171 290 681

RUBRIQUES	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions / mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Indemnités de mutation		8 572 000	928 366 629	
Concessions, brevets et droits similaires			9 753 396	
Avances et acomptes		309 453	1 207 818	
TOTAL immobilisations incorporelles :	-	8 881 453	939 327 843	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			182 939	
Aménagements terrains			7 235 391	
Installations techniques et outillage industriel			1 504 078	
Installations générales, agencements et divers			13 298 709	
Matériel de transport			197 969	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			8 125 789	
Matériel médical			1 498 654	
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			67 555	
TOTAL immobilisations corporelles :	0	0	32 111 083	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		1	83 232 026	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		7 877	5 970 107	
TOTAL immobilisations financières :	0	7 878	89 202 133	-
TOTAL GÉNÉRAL	0	8 889 332	1 060 641 059	-

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Transfert	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Indemnités de mutation	429 377 877	150 312 382	7 014 269		572 675 991
Concessions, brevets et droits similaires	5 618 673	1 664 530			7 283 203
TOTAL Immobilisations incorporelles :	434 996 550	151 976 912	7 014 269	-	579 959 194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	182 939				182 939
Aménagements terrains	7 199 721	14 194			7 213 915
Installations techniques et outillage industriel	1 284 112	97 321			1 381 433
Installations générales, agencements et divers	8 143 939	1 371 758			9 515 697
Matériel de transport	81 477	18 446			99 923
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 337 109	981 727			6 318 836
Matériel médical	1 046 670	164 681			1 211 352
TOTAL Immobilisations corporelles :	23 275 967	2 648 127	-	-	25 924 094
TOTAL GÉNÉRAL	458 272 517	154 625 039	7 014 269	-	605 883 288

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Indemnités de mutation	146 191 665		4 120 717
Concessions, brevets et droits similaires	1 664 530		
TOTAL immobilisations incorporelles :	147 856 195	-	4 120 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	-	-	-
Aménagements terrains	14 194		
Installations techniques et outillage industriel	97 321		
Installations générales, agencements et divers	1 371 758		
Matériel de transport	18 446		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	981 727		
Matériel médical	164 681		
TOTAL immobilisations corporelles :	2 648 127	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	150 504 322	-	4 120 717

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises utilisées	Diminutions reprises non utilisées	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées					
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	2 525 017	1 387 776	895 819		3 016 974
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	4 204 300	3 945 390	1 382 201	-	6 767 489
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	14 824 931		8 230 175		6 594 756
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	47 222 402	23 981 909	10 032 784	-	61 171 527
TOTAL GÉNÉRAL	51 426 702	27 927 300	11 414 985	-	67 939 017

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CREANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations	-			
Prêts	4 354 815			4 354 815
Autres immobilisations financières	1 615 292		1 615 292	
TOTAL de l'actif immobilisé :	5 970 107	-	1 615 292	4 354 815
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux	19 676 588	19 676 588		
Créances clients	240 527 879	240 527 879		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-			
Personnel et comptes rattachés	504 047	504 047		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	919 277	919 277		
État - Impôts sur les bénéfices	3 522 567	3 522 567		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	10 641 625	10 641 625		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	170 952	170 952		
Créances sur transferts joueurs	150 216 122	59 375 061	51 126 738	39 714 324
Groupe et associés	107 778 459	14 108 617	37 980 865	55 688 977
Débiteurs divers	4 921 289	4 921 289		
TOTAL de l'actif circulant :	538 878 804	354 367 901	89 107 603	95 403 301
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 268 652	1 268 652		-

TOTAL GÉNÉRAL	546 117 563	355 636 553	90 722 895	99 758 115
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 010	-	1 010	-
Fournisseurs et comptes rattachés	59 268 535	59 268 535		
Personnel et comptes rattachés	44 965 746	44 965 746		
Sécurité sociale et autres organismes	31 652 891	31 652 891		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 497 444	23 497 444		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 369 490	9 369 490		
Dettes sur transferts joueurs	143 836 369	86 569 431	47 091 937	10 175 000
Dettes sur immobilisations	706 545	706 545		
Groupe et associés (1)	214 259 644	19 021 796	195 237 849	
Autres dettes	27 227 797	27 227 797		
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-		
Produits constatés d'avance	102 029 850	102 029 850		

TOTAL GÉNÉRAL	656 815 321	404 309 525	242 330 796	10 175 000
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------

(1) - Dont :

* Compte courant QSI 195 237 849 €

* Compte courant PSG Merchandising 14 628 643 €

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 547 862
Personnel	42 649 680
Dettes fiscales et sociales	19 532 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (transfert) Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	26 473 377
TOTAL	137 203 081

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN'	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	35 205 270
Personnel	
Organismes Sociaux	919 277
Produits à recevoir sur transferts joueurs	
Etat	170 952
Divers, produits à recevoir	989 702
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	37 285 202

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CCA & PCA

CCA & PCA	CCA	PCA
Charges ou produits d'exploitation	1 268 652	102 029 850
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 268 652	102 029 850

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Mbnt ant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 524 336
Produits sur opérations de cession d'actifs (Mutations de joueurs)	44 055 312
Reprises de provision conformément à l'avis 2006-12 du CNC du 24/10/2006	
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 120 717
TOTAL	60 700 365

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Mbnt ant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724 370
Charges exceptionnelles sur opérations de cession d'actifs (VNC des joueurs cédés)	1 557 731
Charges exceptionnelles diverses	
Dotations aux amortissements conformément à l'avis 2006-12 du CNC du 24/10/2006	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 120 717
TOTAL	6 402 819

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
DETTES FUTURES

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Mont ant
Suivi des Déficits	
Déficits restant à imputer au titre de l'exercice précédent	127 297 167
Déficits imputés sur l'exercice	
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	114 358 540
Total des déficits restant à reporter	241 655 707

Accroissements	
Reprise de provisions non taxables l'année de leur comptabilisation	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	200 779

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	200 779
---------------------------------	----------------

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	131 152

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	131 152
------------------------------	----------------

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Mbnt ant
Engagements en matière de retraite et prime d'ancienneté (Ce montant correspond aux indemnités conventionnelles actualisées au 30/06/2020 dues aux salariés en CDI dans l'hypothèse ou ils resteraient dans la société jusqu'à l'âge de 65 ans)	2 593 247
Engagements de loyers	39 349 662
Engagements maximum sur les 5 prochaines saisons de 2020/21 à 2024/2025 au titre des primes et bonus collectifs et individuels à verser aux joueurs et au staff (dont ceux conditionnés à la performance du joueur / de l'équipe ou à la présence du joueur dans l'effectif à une date donnée prévue au contrat)	331 383 428
Engagements maximum donnés aux clubs, auprès desquels le PSG a recruté des joueurs.	76 422 400
Commissions d'agent conditionnées à la présence du joueur à une date donnée prévue au contrat	50 451 377
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance QSI	6 743 233
TOTAL	506 943 347
ENGAGEMENTS RECUS	Mbnt ant
Avals et cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
Engagements maximum donnés par les clubs auxquels le PSG a cédé des joueurs	30 258 578
TOTAL	30 258 578

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Fin d'exercice 2019/2020	Début d'exercice 2019/2020	Variations	
			Augmentation	Diminution
Capital social versé	340 000 000	340 000 000		
Primes d'émission	34 408 383	34 408 383		
Réserve Légale	34 000 000	34 000 000		
Réserves indisponibles	42 216 881	15 804 579	26 412 302	
Report à nouveau	(125 088 034)	26 412 302		151 500 337
Résultat de l'exercice				

TOTAL	325 537 229	450 625 264	26 412 302	151 500 337
--------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Le capital social est composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 3,40 €.
 Il n'y a eu aucune opération sur les actions de la société au cours de l'exercice 2019/20.

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CREANCES ET DETTES INTERCOS

Postes du BILAN	PSG Mérchandising	SESE	Fondati on d'entrepr ise PSG	Fonds de dot at i on	PSG Handball	PSG Judo SAS	PSG Training Cent er
Créances clients et comptes rattachés	9 876 127	591 118	89 330	449 828	1 774 689	248 248	303 598
Créances financières en compte courant		45 688 310	980			2 271 527	55 688 977
Compte courant intégration fiscale	908 709	627 534					
Débiteur Divers							
Dettes financières en compte courant + intérêts	(14 628 643)			(3 181)	(4 393 153)		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(834 310)	(6 843 845)	730 000	(300 000)	(1 197 010)		
TOTAL	(4 678 117)	40 063 117	820 310		(3 815 474)	2 519 775	55 992 575

Postes du COMPTE DE RESULTAT	PSG Mérchandising	SESE	Fondati on d'entrepr ise PSG	Fonds de dot at i on	PSG Handball	PSG Judo SAS	PSG Training Cent er
Produits d'exploitation	3 004 763	292 020	89 330	449 828	708 238	23 800	
Produits financiers		177 372			34 402	10 786	225 181
Charges financières	(39 219)						
Charges d'exploitation	(731 520)	(13 700 180)	(606 268)	(150 000)	(998 003)		
TOTAL	2 234 024	(13 230 788)	(516 938)		(255 363)	34 586	225 181

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN AU 30 JUIN 2020 (ETP)	Personnel salarié
Dirigeants / mandataires sociaux	6
Cadres	205
Agents de maîtrise	127
Employés	110
Apprentis	24
Contrat de professionnalisation	10
Stagiaires	24
TOTAL	506

MASSE SALARIALE AU 30/06/2020	Personnel salarié
Salaires et traitements	342 079 789
Charges sociales	80 408 783
TOTAL	422 488 571

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL
Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 340.000.000 euros
Siège social : 24, rue du Commandant Guilbaud – 75016 Paris
RCS Paris 382 357 721
(la « Société »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le dix décembre,
A 14 heures

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation du Conseil d'administration (l'« **Assemblée Générale** » ou l'« **Assemblée** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI préside l'Assemblée (le « **Président** »), Madame Sophie JORDAN et Monsieur Yousif Mohammed H A AL OBADLI assurent les fonctions de scrutateurs et Monsieur Victoriano MELERO les fonctions de secrétaire (le « **Secrétaire** »). Par conséquent, le bureau est dûment constitué.

La société PricewaterhouseCoopers Audit et la société Ernst and Young Audit, co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées sont absentes et excusées.

Les membres du Comité social et économique, Madame Chakira Mimi LAHLOU et Monsieur Simon PATARD dûment convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100.000.000 actions sur les 100.000.000 actions composant le capital social de la Société.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires, aux Commissaires aux comptes et aux membres du Comité social et économique ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les rapports du Conseil d'administration ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR:

- Lecture des rapports du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos de l'exercice social clos le 30 juin 2020 de la Société et sur les comptes consolidés du Groupe,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2020 de la Société et des comptes consolidés du Groupe et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice social le 30 juin 2020,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation dudit rapport,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yousif Mohammed H.A. AL-OBAIDLI,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie JORDAN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Adel Mohtayyeb H.B MUSTAFAWI,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mohamad Abdulaziz A.T. AL-SUBAIE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture des rapports établis par le Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2020 de la Société et des comptes consolidés du Groupe et quitus aux Administrateurs)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise (i) des rapports établis par le Conseil d'administration et (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société et consolidés du Groupe concernant l'exercice clos le 30 juin 2020,

les actionnaires notent que les rapports des commissaires aux comptes n'ont pu être mis à leur disposition dans les délais prescrits par la loi. Toutefois, les actionnaires, à l'unanimité, déclarent qu'ils ont bénéficié d'une information suffisante et qu'ils ont pu prendre connaissance de ces rapports préalablement à la tenue de la présente assemblée dans un délai leur permettant de se prononcer d'une manière éclairée sur les résolutions qui leur sont soumises. Ils reconnaissent n'avoir subi aucun préjudice de ce fait.

approuve sans réserve les termes desdits rapports,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et qui font apparaître une perte nette de 125.088.034,49 euros,

approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et qui font apparaître une perte nette de 174.024.441,37 euros,

prend acte qu'aucune dépense et charge visée aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020,

en conséquence, **donne** quitus aux membres du Conseil d'administration de l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice social clos le 30 juin 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social le 30 juin 2020)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des rapports établis par le Conseil d'administration,

approuve la proposition du Conseil d'administration et **décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 de 125.088.034,49 euros en totalité au compte « report à nouveau »,

constate que, du fait de cette affectation :

- le compte « report à nouveau » s'élève à - 82.871.153,52 euros,
- le compte « réserve légale » s'élève à 34.000.000 euros,
- les capitaux propres de la Société s'élèvent à 325.537.229,32 euros, pour un capital social de 340.000.000 euros et sont donc supérieurs à la moitié du capital social,

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation dudit rapport)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport,

approuve ledit rapport qui fait état de la poursuite de la convention suivante qui avait été conclue au cours de l'exercice clos précédent et autorisée *a posteriori* lors de la séance du Conseil d'administration du 04 octobre 2019 :

- lettre en date du 27 juin 2019 de la part de l'actionnaire de la société, Qatar Sports Investments qui prévoit la renonciation à l'application de la clause de retour à meilleure fortune, dans le cadre de l'abandon de créance en date du 30 juin 2011 et ce, pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 (réexamen de la situation lors de l'exercice clos au 30 juin 2021).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI arrive à échéance au jour de la présente Assemblée Générale,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI en qualité d'administrateur de la Société, et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin au jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,

prend acte que Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions, et confirmé ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yousif Mohammed H.A. AL-OBAIDLI)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Yousif Mohammed H.A. AL-OBAIDLI arrive à échéance au jour de la présente Assemblée Générale,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Yousif Mohammed H.A. AL-OBAIDLI en qualité d'administrateur de la Société, et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin au jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,

prend acte que Monsieur Yousif Mohammed H.A. AL-OBAIDLI a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions, et confirmé ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie JORDAN)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat d'administrateur de Madame Sophie JORDAN arrive à échéance au jour de la présente Assemblée Générale,

décide de renouveler le mandat de Madame Sophie JORDAN en qualité d'administrateur de la Société, et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin au jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,

prend acte que Madame Sophie JORDAN a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions, et confirmé ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Adel Mohtayyeb H.B. MUSTAFAWI)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Adel Mohtayyeb H.B. MUSTAFAWI arrive à échéance au jour de la présente Assemblée Générale,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Adel Mohtayyeb H.B. MUSTAFAWI en qualité d'administrateur de la Société, et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin au jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,

prend acte que Monsieur Adel Mohtayyeb H.B. MUSTAFAWI a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions, et confirmé ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mohamad Abdulaziz A.T. AL-SUBAIE)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Mohamad Abdulaziz A.T. AL-SUBAIE arrive à échéance au jour de la présente Assemblée Générale,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Mohamad Abdulaziz A.T. AL-SUBAIE en qualité d'administrateur de la Société, et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin au jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,

prend acte que Monsieur Mohamad Abdulaziz A.T. AL-SUBAIE a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions, et confirmé ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

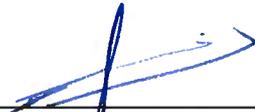
L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Monsieur Nasser A. AL-KHELAÏFI	
Le Secrétaire Monsieur Victoriano MELERO	

Paris Saint-Germain Football

PSG Football

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Paris Saint-Germain Football PSG Football

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PSG Football,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSG Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.2.1.2 « Actifs joueurs - Test de dépréciation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives au test de dépréciation des actifs joueurs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note de l'annexe et des informations fournies dans l'annexe, ainsi que leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 novembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



2020.11.1
6 20:43:36
+01'00'

Olivier Auberty

ERNST & YOUNG Audit



Bruno Bizet



FOOTBALL



PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.

24, rue du Commandant Guilbaud
75016 PARIS
RCS de Paris : 382 357 721

Etats Comptables et Fiscaux

au 30/06/2020





FOOTBALL



BILAN

au 30/06/2020



PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut (N)	Amortissements / Dépréciations	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 753 396	7 283 203	2 470 193	2 365 763
Fonds commercial				
Indemnités de mutation	928 366 628	579 270 747	349 095 882	340 777 015
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 207 818		1 207 818	522 381
TOTAL immobilisations incorporelles :	939 327 843	586 553 950	352 773 893	343 665 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	7 418 330	7 396 854	21 476	35 670
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 504 078	1 381 433	122 645	83 011
Autres immobilisations corporelles	23 121 121	17 145 807	5 975 314	5 725 425
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	67 555		67 555	67 555
TOTAL immobilisations corporelles :	32 111 083	25 924 094	6 186 989	5 911 661
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	83 232 026	34 838 430	48 393 596	48 751 497
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 354 815		4 354 815	3 235 867
Autres immobilisations financières	1 615 292		1 615 292	1 597 553
TOTAL immobilisations financières :	89 202 133	34 838 430	54 363 703	53 584 917
ACTIF IMMOBILISÉ	1 060 641 059	647 316 474	413 324 585	403 161 738
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	-	-	-	-
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	401 716		401 716	700 202
Créances clients et comptes rattachés	260 204 467	19 738 341	240 466 126	192 593 681
Autres créances	278 674 337		278 674 337	310 688 027
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	539 280 520	19 738 341	519 542 179	503 981 910
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	20 288		20 288	20 395
Disponibilités	63 025 434		63 025 434	56 841 850
Charges constatées d'avance	1 268 652		1 268 652	1 384 270
TOTAL disponibilités et divers :	64 314 373	-	64 314 373	58 246 515
ACTIF CIRCULANT	603 594 893	19 738 341	583 856 552	562 228 424
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 664 235 952	667 054 815	997 181 137	965 390 162

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	340 000 000	340 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	34 408 383	34 408 383
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	34 000 000	34 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	42 216 881	15 804 579
Résultat de l'exercice	(125 088 034)	26 412 302
TOTAL situation nette :	325 537 229	450 625 264
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	325 537 229	450 625 264
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	6 767 489	4 204 300
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 767 489	4 204 300
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	214 260 654	145 238 859
TOTAL dettes financières :	214 260 654	145 238 859
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	8 061 097	195 948
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 268 535	47 528 267
Dettes fiscales et sociales	109 485 571	85 497 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	144 542 914	130 870 519
Autres dettes	27 227 797	2 558 070
TOTAL dettes diverses :	340 524 817	266 454 266
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	102 029 850	98 671 525
DETTES	664 876 419	510 560 598
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	997 181 137	965 390 162



FOOTBALL



COMPTE DE RESULTAT

au 30/06/2020



PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	492 948 062		492 948 062	588 571 945
Chiffres d'affaires nets	492 948 062	-	492 948 062	588 571 945
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			67 403	45 630
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			24 209 974	39 253 098
Autres produits			24 470 430	10 207 875
PRODUITS D'EXPLOITATION			541 695 869	638 078 547
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			6 630 961	4 774 941
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			100 248 725	118 812 517
TOTAL charges externes :			106 879 686	123 587 457
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			13 525 163	17 391 209
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			342 079 789	299 119 631
Charges sociales			80 408 783	82 679 316
TOTAL charges de personnel :			422 488 571	381 798 947
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			146 394 864	126 213 504
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 140 246	6 232 885
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 945 390	3 526 881
TOTAL dotations d'exploitation :			161 480 500	135 973 270
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 525 600	8 692 558
CHARGES D'EXPLOITATION			710 899 520	667 443 442
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			#####	(29 364 894)

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(169 203 651)	(29 364 894)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	-	462 418
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	447 741	2 358
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	139 386	272 984
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL produits financiers :	587 126	737 760
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 857 906	2 512 593
Intérêts et charges assimilées	39 842	26 907
Autres charges financières		11 000 000
Différences négatives de change	49 120	70 683
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL charges financières :	12 946 868	13 610 183
RÉSULTAT FINANCIER	(12 359 741)	(12 872 423)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(181 563 393)	(42 237 317)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 524 336	4 278 703
Produits exceptionnels sur opérations en capital	44 055 312	109 514 081
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 120 717	85 761
TOTAL produits exceptionnels :	60 700 365	113 878 545
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724 370	125 091
Charges exceptionnelles sur opérations de cession d'actifs	1 557 731	42 249 656
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 120 717	
TOTAL charges exceptionnelles :	6 402 819	42 374 747
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54 297 546	71 503 798
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	32 051
Impôts sur les bénéfices	(2 177 812)	2 822 127
TOTAL DES PRODUITS	602 983 360	752 694 853
TOTAL DES CHARGES	728 071 394	726 282 550
BÉNÉFICE OU PERTE	(125 088 034)	26 412 302



FOOTBALL



ANNEXES

au 30/06/2020





PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL

Société Anonyme Sportive Professionnelle à Conseil d'administration

Au capital de 340.000.000 euros

Siège social : 24, rue du Commandant Guilbaud - 75016 Paris

RCS Paris : 382 357 721

(la « *Société* »)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 novembre 2020.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

- La saison 2019/20 a été marquée par la crise sanitaire et financière mondiale liée à la pandémie de la Covid-19. Suite à l'annonce du Premier Ministre Edouard Philippe le mardi 28 avril 2020, l'ensemble de l'industrie du football français s'est retrouvée à l'arrêt. Cet arrêt définitif a été officialisé le 30 avril 2020 par le conseil d'administration de la Ligue de Football Professionnel et les 11 matches restants de Ligue 1 de la saison 2019/20 ont ainsi été définitivement annulés. Par ailleurs, compte tenu de la situation sanitaire en Europe, les matches de Ligue des Champions se sont déroulés au mois d'août à Lisbonne.
- Dans ce contexte, les principaux impacts pour le PARIS Saint-Germain ont porté sur une :
 - Perte de revenus Ticketing et Hospitalités liés aux matches à domicile non-joués
 - Perte de revenus Sponsoring liés aux droits marketing non délivrés
 - Perte de revenus Droits TV, compensée pour les droits au titre de la ligue 1 par une aide exceptionnelle d'un montant de 18,2 millions d'euros versée par la Ligue de Football Professionnel et comptabilisée dans les autres produits d'exploitation dans le compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020.
- Par ailleurs, le Club a activé un certain nombre de mesures mises en place par le gouvernement français pour aider les entreprises et les clubs à traverser cette période. Au regard de ces dispositifs, le Paris Saint-Germain a pris les décisions suivantes, notamment :
 - L'application du Chômage Technique Total pour l'ensemble de sa population sportive à compter de l'arrêt des compétitions mi-mars.
 - L'application du Chômage Technique Total ou Partiel pour 66% de sa population non-sportive à compter du mois d'avril.
 - La mise en place du décalage de 3 mois des paiements de la CVAE et de l'URSSAF ainsi que le report et/ou abandon de toute dépense non vitale pour le Club.
- La structure financière du Club saine et solide construite depuis plusieurs années a été un des éléments clés permettant de maîtriser et traverser cette crise.
- Comme beaucoup de sociétés du tissu économique français, le PARIS Saint-Germain a activé le dispositif de Prêt Garanti par l'Etat mis en place par le gouvernement afin d'aider les entreprises et les secteurs d'activités sinistrés à passer cette période de crise exceptionnelle. (cf paragraphe 6 sur « Evènements importants post clôture »)
- Sur le plan sportif, au cours de la saison 2019/2020, l'équipe professionnelle masculine du Club a remporté le Championnat de France de Ligue 1, se qualifiant pour la phase de groupe de la Ligue des Champions pour la neuvième saison consécutive. L'équipe s'est

également illustrée en remportant le Trophée des Champions, mais également la Coupe de France et la Coupe de la Ligue dont les finales se sont tenues fin juillet 2020.

- Le Club s'est hissé jusqu'en finale de la Ligue des Champions pour la première fois de son histoire où il s'est incliné contre le Bayern Munich. Compte tenu du contexte sanitaire en Europe, la compétition s'est tenue sous un format unique, le « Final 8 » à Lisbonne au mois d'août 2020 avec les 8 équipes qualifiées pour les quarts de finale.
- L'équipe professionnelle féminine du Club s'est également distinguée en remportant la seconde place en championnat de France de première division, qualifiant par la même l'équipe pour la prochaine Ligue des Champions. L'équipe s'est qualifiée pour la finale de la Coupe de France où elle s'est inclinée contre Lyon et a atteint les demi-finales de la Ligue des Champions, également battue par Lyon.
- La saison a été marquée par les arrivées de Mauro ICARDI en provenance de l'Inter Milan, d'Abdou DIALLO en provenance du Borussia Dortmund, de Marcin BULKA de Chelsea, d'Ander HERRERA de Manchester United, de Mitchell BAKKER de l'Ajax Amsterdam, de Xavi SIMONS du FC Barcelone, d'Idrissa GUEYE d'Everton, de Pablo SARABIA et Sergio RICO du FC Séville et de Keylor NAVAS en provenance du Real Madrid. Les départs de Kevin TRAPP à l'Eintracht Francfort, de Stanley NSOKI à l'OGC Nice, de Alec GEORGEN à l'US Avranches, de Metehan GÜCLÜ au Stade Rennais FC, de Rémy DESCAMPS à Charleroi, de Gaëtan ROBAIL au RC Lens, de Christopher NKUNKU au RB Leipzig, de Ruben PROVIDENCE pour l'AS Roma et d'Arthur ZAGRE à l'AS Monaco ont eu lieu pendant la saison.
- Il est à noter que le Club a renouvelé les contrats de deux joueurs emblématiques de son effectif sur la période : Marquinhos et Verratti
- Par ailleurs, le Paris Saint-Germain a poursuivi le développement de son activité commerciale avec la signature de contrats de sponsoring tels que VISIT RWANDA, QATAR AIRWAYS, GAUSSIN, BULK, PINGAN, DELIVROO et REPLAY.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Intangibilité du bilan d'ouverture ;
- Continuité d'exploitation ;

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Image fidèle ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels notamment l'application du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations

2.2.1 Actifs joueurs

2.2.1.1. Actifs joueurs – Inscription à l'actif

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-07, les indemnités de mutation versées dans le cadre des transferts de joueurs sont comptabilisées, à la date d'homologation du contrat par la Ligue de Football Professionnel, en immobilisations incorporelles et sont amorties sur la durée totale du contrat dans la limite d'une période de cinq ans, y compris lorsque le joueur prolonge son contrat au-delà de cette période.

2.2.1.2. Actifs joueurs – Test de dépréciation

A la date de clôture, la société reconsidère la valorisation de ces actifs en appréciant s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour la détermination de la valeur actuelle, il est procédé comme suit :

- Si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- Si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable, c'est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage qui est retenue. Si la valeur vénale ne peut pas être déterminée c'est la valeur d'usage qui est retenue

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à deux niveaux :

- au niveau global de l'équipe considérée comme une unité génératrice de trésorerie (flux nets de trésorerie attendus, rapprochement entre résultats passés et obtenus, ...)
- au niveau du joueur en cas de défaillance individuelle (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match, le nombre de minutes jouées, les performances, l'état physique du joueur, ...).

2.2.1.3. Actifs joueurs – Compléments de Prix

Les compléments de prix prévus au contrat dépendent dans la plupart des cas de conditions de réalisation d'objectifs. Ces compléments sont reconnus au bilan dans les immobilisations incorporelles lorsque ces conditions sont satisfaites et amortis sur la durée résiduelle du contrat du joueur dans une limite de 5 ans. Dans le cas contraire, les compléments de prix sont mentionnés en engagements hors bilan.

2.2.1.4. Actifs joueurs – Comptabilisation des mutations temporaires

Dans le cas d'une mutation temporaire d'un joueur, l'indemnité de mutation reçue ou versée est comptabilisée en résultat exceptionnel.

2.2.1.5. Actifs joueurs – Comptabilisation des cessions

Lors de la cession d'un joueur, le résultat de cession, ainsi que les éventuels compléments de prix obtenus postérieurement à la cession, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que les indemnités de mutation) sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient, et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues sont :

- Dépôt de marque : 10 ans ;
- Logiciel autonome : 3 ans ;
- Logiciel d'application : 5 ans.

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont :

- Pelouse et aménagements : 3 à 5 ans ;
- Matériel Informatique : 3 ans ;
- Installations : 6 à 12 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau et médical : 5 ans ;
- Travaux de voirie, d'aménagements du centre d'entraînement : 8 ans.

2.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 30 juin 2020 correspondent principalement aux titres de participation en valeur brute des sociétés la SCI La Factory, le PSG Merchandising S.A.S, la S.E.S.E S.A, la SNC PSG Training center, la SASP PSG Handball, la SAS PSG JUDO, la SAS PSG Group, et l'EURL PSG Omnisports.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, lequel n'inclut pas les frais d'acquisition directement constatés en charges. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité basée sur la quote-part de situation nette des sociétés est inférieure à la valeur nette comptable et que cette dépréciation représente une perte à caractère durable.

Le solde est constitué par des dépôts de garantie pour les locaux administratifs, commerciaux et sportifs du PSG ainsi que par des dépôts de garantie pour les logements mis à la disposition de certains joueurs et joueuses du PSG.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement liées aux loyers.

2.5 Produits constatés d'avance

Les ventes d'abonnements relatifs à la saison 2020/2021 encaissés au 30 juin 2020 sont comptabilisées en produits constatés d'avance pour 525.129 euros ; des factures d'hospitalités relatives à la nouvelle saison ont été établies au cours des mois de mai et juin 2020 pour un montant de 14.335.746 euros ; des factures relatives aux droits TV UEFA pour le « Final 8 » tenu en août 2020 ont été établies pour 6.424.120 euros ; enfin des factures ont été établies au mois de juin 2020 pour des sponsors pour un montant de 80.405.383 euros conformément aux échéanciers de facturation prévus au contrat. Le montant résiduel des produits constatés d'avance au 30 juin 2020 s'élève à 339.472 euros et constituent divers services facturés en amont de la prestation.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement à des litiges commerciaux, prud'homaux et fiscaux et s'élèvent au 30 juin 2020 à 6.767.489 euros.

2.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées en monnaies étrangères sont converties en euros à leur date de réalisation au cours du jour. Les dettes et créances en devises sont converties à la clôture de l'exercice au cours du jour. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires reconnu sur l'exercice est ventilé comme suit :

Chiffres d'affaires - K€	2019/2020	2018/2019
Droits audiovisuels	131 571	157 749
Billetterie et abonnements	47 512	60 518
Sponsoring et partenariats	274 473	323 682 *
Hospitalités	35 429	43 140
Autres revenus	3 963	3 483
Total	492 948	588 572

* dont Qatar Tourism Authority en 2018/2019 pour 145 000 K€

2.9.1 Droits d'exploitation audiovisuels

Les droits d'exploitation audiovisuels sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la saison au titre de laquelle ils sont attribués, et à mesure de l'avancement des résultats sportifs ou à la date où le classement est définitivement acquis pour la part des droits relative au classement sportif de la saison. Les autres droits télévisuels liés à la Coupe de France et le cas échéant aux coupes d'Europe (Ligue des Champions ou Europa League) sont comptabilisés à mesure de l'avancement des résultats sportifs et en fonction des montants perçus par l'UEFA pour les coupes d'Europe.

2.9.2 Billetterie et abonnements

Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matches sont disputés.

2.9.3 Sponsoring

Les produits enregistrés au titre du sponsoring sont déterminés par les modalités prévues aux contrats. En général, les contrats prévoient le versement de revenus par saison sportive, soit du 1^{er} juillet au 30 juin.

2.9.4 Hospitalités

Les produits enregistrés au titre des hospitalités proviennent de la vente des loges (billetterie avec prestations) réalisée auprès des entreprises et des particuliers. Les produits d'hospitalités sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matches sont disputés et les prestations de services effectuées.

2.9.5 Autres revenus

Pour les autres activités du club, la réalisation des prestations ou la livraison des produits déclenche la reconnaissance du chiffre d'affaires.

2.10 Autres produits d'exploitation

Les transferts de charges pour un montant de 21.025 K€ s'analysent comme suit :

- Transferts de charges sur avantages en nature correspondant principalement aux commissions d'agent payées par le club en lieu et place du joueur pour : 19.598 K€ ;
- Transferts de charges refacturations pour : 1.427 K€.

Les reprises de provisions d'exploitation pour un montant de 3.185 K€ s'analysent comme suit :

- Reprise de provisions pour risques : 1.382 K€ ;
- Reprise de provisions pour dépréciation de créances clients : 1.803 K€.

2.11 Traitement des honoraires des intermédiaires du sport

Conformément à l'avis du CNC 2004/12, les honoraires des intermédiaires du sport sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel sont rattachées les prestations réalisées. Les commissions d'agents peuvent être liées à des conditions de présence du joueur dans l'effectif à des dates données. Dans ce cas, les commissions sont enregistrées en charges dès lors que ces conditions sont remplies.

Lorsque les conditions ne sont pas encore remplies, ces commissions sont mentionnées dans les engagements hors bilan (« Commissions d'agent conditionnées à la présence du joueur »).

2.12 Endettement

Les dettes financières au 30 juin 2020 correspondent au montant du compte courant avec QSI qui assure le financement ultime des activités de sa filiale (50 millions d'euros apportés sur l'exercice 2019/20) ainsi que les comptes courants avec le PSG Merchandising et le PSG Handball qui correspondent à des avances et remontées ponctuelles de trésorerie effectuées sur l'exercice.

3. INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} juillet 2011, PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL S.A.S.P est tête de groupe d'une intégration fiscale qui comprend, au 30 juin 2020 la société PSG Merchandising SAS, la société S.E.S.E, la SASP PSG Handball, la SAS Paris Saint-Germain Judo, la SARL Paris Saint-Germain Omnisports et la SASU Paris Saint-Germain Group.

Toutes les filiales sont détenues à plus de 95%.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée, les économies ou compléments d'impôt sur les sociétés sont conservés par la société mère et sont constatés en produit ou en charge.

Le taux d'imposition applicable au PSG est de 33,1/3 % (au-delà de 500 000 € et majoré de la contribution sociale de 3.3%).

Au 30 juin 2020, le produit d'intégration fiscale est de 1.536.243 €.

4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Non applicable.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).	Capital (6)	Réserves et report à nouveau ayant leur origine dans les résultats (8) (10)	Date-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Règles et pratiques comptables appliquées par la société et non encore remboursés (1) (5)	Montant des opérations et avoirs déduits de la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du groupe décaissé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte) au dernier exercice (7) (10)	Dividendes perçus par la société (7)	Observations
				Bourse	Non						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales (c. de 50 % du capital détenu par la société)											
a. Filiales françaises											
Paris Saint-Germain Handball SASP	388 800 302	12 210 958 €	100	33 238 432 €	0 €			3 728 431 €	-10 798 972 €		
82 av. Georges Lafont 75016 Paris - France											
Paris Saint-Germain Judo SAS	840 569 990	-2 404 030 €	100	1 599 998 €	0 €			8 333 €	-1 425 579 €		
53 av. Emile Zoia 92100 Boulogne-Billancourt - France											
PSG Merchandising SAS	451 650 458	11 444 982 €	100	54 496 €	54 496 €			37 735 558 €	438 461 €		
24 rue du Commandant Guillaud 75016 Paris - France											
Société d'Exploitation Sports et Evénement	379 538 440	4 559 746 €	100	1 €	1 €			15 647 033 €	1 445 156 €		
24 rue du Commandant Guillaud 75016 Paris - France											
PSG Training Center SNC	821 789 740	-2 450 566 €	100	36 995 €	36 995 €			0 €	-1 814 465 €		
53 av. Emile Zoia 92100 Boulogne-Billancourt - France											
PSG Group SAS	840 527 105	-3 000 €	100	1 000 €	1 000 €			0 €	-1 608 €		
24 rue du Commandant Guillaud 75016 Paris - France											
PSG Omnisports EURL	840 535 439	0 €	0	1 000 €	1 000 €			0 €	-26 €		
53 av. Emile Zoia 92100 Boulogne-Billancourt - France											
b. Filiales étrangères											
PSG Football Asia Pacific Private Ltd	80 rue Pasir Panjang #15-61/62 Mapletree Business City - Singapour 117372	SS\$ 2 419 965	100	\$1	\$1			SS\$ 0	SS\$ -1 558 531		
PSG Saint-Germain Football (Shanghai) Lt2203C, 22F Kerry Centre Tower III, No1228 Yan An Mid Road, Jing'an, Shanghai, 2040 - China											
PSG Football Americas Inc.	c/o Frankturt Kurmt Klein&Seitz-P.C 488 Madison Avenue 10th Floor, New York, NY10022	\$1 000	100								
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
SCI La Factory	794 308 197	22 319 785 €	39	48 300 000 €	48 300 000 €			8 810 680 €	3 293 853 €		C clôture au 31 décembre 2019
53 av. Emile Zoia 92100 Boulogne-Billancourt - France											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par le règlement) du capital de la société admette à la publication. Lorsque la société a arrêté à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la norme IFRS, la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par le règlement) du capital de la société admette à la publication.
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination de la filiale ou de la société admette à la publication.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la partie entre le franc métropolitain et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilise pour présenter ses comptes.
(8) Montant des opérations et avoirs déduits de la société (en euros) pour la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(9) Mentionner dans la colonne le total des prêts et avoirs (consolidation des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS POST CLÔTURE

- Les principaux mouvements de joueurs intervenus lors du mercato d'été 2020 sont les suivants :

Arrivée suite à la fin de son contrat de :

- o **LETELLIER Alexandre** ;
- o **RAFINHA.**

Arrivée dans le cadre d'une mutation définitive de :

- o **Sergio RICO.**

Arrivée dans le cadre d'une mutation temporaire :

- o **Alessandro FLORENZI** ;
- o **Moise KEAN** ;
- o **Danilo PEREIRA.**

Départ en fin de contrat de :

- o **THIAGO SILVA** ;
- o **Eric CHOUPO-MOTING** ;
- o **Tanguy KOUASSI** ;
- o **Edinson CAVANI** ;
- o **Thomas MEUNIER** ;
- o **Adil AOUCHICHE.**

Départ dans le cadre d'une mutation définitive de :

- o **Loïc MBE SOH.**

Départ dans le cadre d'une mutation temporaire de :

- o **Alphonse AREOLA** à Fulham ;
- o **Arnaud KALIMUENDO-MUINGA** au RC Lens ;
- o **Eric Junior Dina EDIMBE** au Dijon FCO ;
- o **Marcin BULKA** au FC Carthagène ;
- o **Garisonne INNOCENT** au SM Caen ;
- o **Moussa SISSAKO** au Standard de Liège.

Par ailleurs, comme évoqué dans le paragraphe 1 « Evènements significatifs de l'exercice clos au 30 juin 2020 », l'équipe masculine de Foot a remporté les finales de Coupe de France et Coupe de la Ligue fin juillet 2020 et atteint la finale de la Ligue des Champions dans le cadre du « Final 8 » tenu à Lisbonne en août 2020.

En outre, le Club a contracté un Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») le 24 août 2020 pour un montant total de 90M€ avec la Société Générale et la BNP Paribas dans le cadre du dispositif mis en place par le gouvernement français afin d'aider les entreprises et les secteurs d'activités sinistrés à passer cette période de crise exceptionnelle.

Enfin, suite aux dernières annonces du gouvernement fin octobre 2020, la France est de nouveau placée en situation de confinement jusqu'au 1er décembre 2020 au plus tôt. Les activités professionnelles pouvant être poursuivies, les matches de l'équipe professionnelle masculine sont maintenus mais se jouent exclusivement à huis clos.

La situation actuelle de crise sanitaire liée à la COVID-19 crée aujourd'hui de nombreuses incertitudes sur le déroulement de la saison 2020/21. A la date d'arrêté des comptes, tous les impacts financiers et économiques qui en découlent sur la saison 2020/21 ne sont pas encore connus et génèrent des incertitudes sur les différentes natures de revenus de la Société. Leur magnitude dépendra de la durée de la pandémie et des mesures gouvernementales associées. Néanmoins, et compte-tenu du soutien financier renouvelé de son actionnaire QSI, la Direction du Paris Saint-Germain n'a pas connaissance d'incertitude significative de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

7. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le Droit Individuel à la formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004. Au 30 juin 2014, la valorisation des droits acquis au titre du DIF s'élevait à 33.036 euros.

Depuis le 1er Janvier 2015 le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au Droit à la Formation (DIF) qui, depuis cette date, a cessé d'exister.

Les heures de DIF acquises au 30 juin 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentation par virement de poste à poste	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Indemnités de mutation	784 979 824		151 958 805
Concessions, brevets et droits similaires	7 984 436		1 768 960
Avances et acomptes	522 381		994 890
TOTAL immobilisations incorporelles :	793 486 641	-	154 722 655
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	182 939		
Aménagements terrains	7 235 391		
Installations techniques et outillage industriel	1 367 124		136 954
Installations générales, agencements et divers	11 611 818		1 686 891
Matériel de transport	91 169		106 800
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 182 494		943 295
Matériel médical	1 449 139		49 515
Immobilisations corporelles en cours	0		
Avances et acomptes	67 555		
TOTAL immobilisations corporelles :	29 187 628	-	2 923 455
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	70 732 021		12 500 006
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 833 420		1 144 564
TOTAL immobilisations financières :	75 565 441	-	13 644 570
TOTAL GÉNÉRAL	898 239 710	-	171 290 681

RUBRIQUES	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions / mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Indemnités de mutation		8 572 000	928 366 629	
Concessions, brevets et droits similaires		309 453	9 753 396	
Avances et acomptes			1 207 818	
TOTAL immobilisations incorporelles :	-	8 881 453	939 327 843	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			182 939	
Aménagements terrains			7 235 391	
Installations techniques et outillage industriel			1 504 078	
Installations générales, agencements et divers			13 298 709	
Matériel de transport			197 969	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			8 125 789	
Matériel médical			1 498 654	
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			67 555	
TOTAL immobilisations corporelles :	0	0	32 111 083	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		1	83 232 026	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		7 877	5 970 107	
TOTAL immobilisations financières :	0	7 878	89 202 133	-
TOTAL GÉNÉRAL	0	8 889 332	1 060 641 059	-

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Transfert	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Indemnités de mutation	429 377 877	150 312 382	7 014 269		572 675 991
Cessions, brevets et droits similaires	5 618 673	1 664 530			7 283 203
TOTAL immobilisations incorporelles :	434 996 550	151 976 912	7 014 269	-	579 959 194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	182 939				182 939
Aménagements terrains	7 199 721	14 194			7 213 915
Installations techniques et outillage industriel	1 284 112	97 321			1 381 433
Installations générales, agencements et divers	8 143 939	1 371 758			9 515 697
Matériel de transport	81 477	18 446			99 923
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 337 109	981 727			6 318 836
Matériel médical	1 046 670	164 681			1 211 352
TOTAL immobilisations corporelles :	23 275 967	2 648 127	-	-	25 924 094
TOTAL GÉNÉRAL	458 272 517	154 625 039	7 014 269	-	605 883 288

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Indemnités de mutation	146 191 665		4 120 717
Cessions, brevets et droits similaires	1 664 530		
TOTAL immobilisations incorporelles :	147 856 195	-	4 120 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	-	-	-
Aménagements terrains	14 194		
Installations techniques et outillage industriel	97 321		
Installations générales, agencements et divers	1 371 758		
Matériel de transport	18 446		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	981 727		
Matériel médical	164 681		
TOTAL immobilisations corporelles :	2 648 127	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	150 504 322	-	4 120 717

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises utilisées	Diminutions reprises non utilisées	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	2 525 017	1 387 776	895 819		3 016 974
Prov. pour garant. données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligat. simil.					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immo.					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres prov. pour risques et charges	1 679 283	2 557 614	486 382		3 750 515
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	4 204 300	3 945 390	1 382 201	-	6 767 489
Prov. sur immobilisations incorporelles	14 824 931		8 230 175		6 594 756
Prov. sur immobilisations corporelles					
Prov. sur immo. titres mis en équival.					
Prov. sur immo. titres de participation					
Prov. sur autres immo. financières	21 980 524	12 857 907	1		34 838 430
Provisions sur stocks et en cours					-
Provisions sur comptes clients	10 416 947	11 124 003	1 802 609		19 738 341
Autres provisions pour dépréciation	-				-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	47 222 402	23 981 909	10 032 784	-	61 171 527
TOTAL GÉNÉRAL	51 426 702	27 927 300	11 414 985	-	67 939 017

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CREANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations	-			
Prêts	4 354 815			4 354 815
Autres immobilisations financières	1 615 292		1 615 292	
TOTAL de l'actif immobilisé :	5 970 107	-	1 615 292	4 354 815
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux	19 676 588	19 676 588		
Créances clients	240 527 879	240 527 879		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-			
Personnel et comptes rattachés	504 047	504 047		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	919 277	919 277		
État - Impôts sur les bénéfices	3 522 567	3 522 567		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	10 641 625	10 641 625		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	170 952	170 952		
Créances sur transferts joueurs	150 216 122	59 375 061	51 126 738	39 714 324
Groupe et associés	107 778 459	14 108 617	37 980 865	55 688 977
Débiteurs divers	4 921 289	4 921 289		
TOTAL de l'actif circulant :	538 878 804	354 367 901	89 107 603	95 403 301
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 268 652	1 268 652		-
TOTAL GÉNÉRAL	546 117 563	355 636 553	90 722 895	99 758 115

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 010	-	1 010	-
Fournisseurs et comptes rattachés	59 268 535	59 268 535		
Personnel et comptes rattachés	44 965 746	44 965 746		
Sécurité sociale et autres organismes	31 652 891	31 652 891		
Impôts sur les bénéfices		-		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 497 444	23 497 444		
Obligations cautionnées		-		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 369 490	9 369 490		
Dettes sur transferts joueurs	143 836 369	86 569 431	47 091 937	10 175 000
Dettes sur immobilisations	706 545	706 545		
Groupe et associés (1)	214 259 644	19 021 796	195 237 849	
Autres dettes	27 227 797	27 227 797		
Dettes représentat. de titres empruntés		-		
Produits constatés d'avance	102 029 850	102 029 850		
TOTAL GÉNÉRAL	656 815 321	404 309 525	242 330 796	10 175 000

(1) - Dont :

* Compte courant QSI 195 237 849 €
* Compte courant PSG Merchandising 14 628 643 €

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 547 862
Personnel	42 649 680
Dettes fiscales et sociales	19 532 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (transfert)	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	26 473 377
TOTAL	137 203 081

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	35 205 270
Personnel	
Organismes Sociaux	919 277
Produits à recevoir sur transferts joueurs	
Etat	170 952
Divers, produits à recevoir	989 702
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	37 285 202

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CCA & PCA

CCA & PCA	CCA	PCA
Charges ou produits d'exploitation	1 268 652	102 029 850
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 268 652	102 029 850

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 524 336
Produits sur opérations de cession d'actifs (Mutations de joueurs)	44 055 312
Reprises de provision conformément à l'avis 2006-12 du CNC du 24/10/2006	
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 120 717
TOTAL	60 700 365

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724 370
Charges exceptionnelles sur opérations de cession d'actifs (VNC des joueurs cédés)	1 557 731
Charges exceptionnelles diverses	
Dotations aux amortissements conformément à l'avis 2006-12 du CNC du 24/10/2006	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 120 717
TOTAL	6 402 819

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
DETTES FUTURES

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Suivi des Déficits	
Déficits restant à imputer au titre de l'exercice précédent	127 297 167
Déficits imputés sur l'exercice	
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	114 358 540
Total des déficits restant à reporter	241 655 707

Accroissements	
Reprise de provisions non taxables l'année de leur comptabilisation	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	200 779

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	200 779
---------------------------------	----------------

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	131 152

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	131 152
------------------------------	----------------

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Engagements en matière de retraite et prime d'ancienneté (Ce montant correspond aux indemnités conventionnelles actualisées au 30/06/2020 dues aux salariés en CDI dans l'hypothèse ou ils resteraient dans la société jusqu'à l'âge de 65 ans)	2 593 247
Engagements de loyers	39 349 662
Engagements maximum sur les 5 prochaines saisons de 2020/21 à 2024/2025 au titre des primes et bonus collectifs et individuels à verser aux joueurs et au staff (dont ceux conditionnés à la performance du joueur / de l'équipe ou à la présence du joueur dans l'effectif à une date donnée prévue au contrat)	331 383 428
Engagements maximum donnés aux clubs, auprès desquels le PSG a recruté des joueurs.	76 422 400
Commissions d'agent conditionnées à la présence du joueur à une date donnée prévue au contrat	50 451 377
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance QSI	6 743 233
TOTAL	506 943 347
ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
Engagements maximum donnés par les clubs auxquels le PSG a cédé des joueurs	30 258 578
TOTAL	30 258 578

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Fin d'exercice 2019/2020	Début d'exercice 2019/2020	Variations	
			Augmentation	Diminution
Capital social versé	340 000 000	340 000 000		
Primes d'émission	34 408 383	34 408 383		
Réserve Légale	34 000 000	34 000 000		
Réserves indisponibles	-			
Report à nouveau	42 216 881	15 804 579	26 412 302	
Résultat de l'exercice	(125 088 034)	26 412 302		151 500 337

TOTAL	325 537 229	450 625 264	26 412 302	151 500 337
--------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Le capital social est composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 3,40 €. Il n'y a eu aucune opération sur les actions de la société au cours de l'exercice 2019/20.

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
CREANCES ET DETTES INTERCOS

Postes du BILAN	PSG Merchandising	SESE	Fondation d'entreprise PSG	Fonds de dotation	PSG Handball	PSG Judo SAS	PSG Training Center
Créances clients et comptes rattachés	9 876 127	591 118	89 330	449 828	1 774 689	248 248	303 598
Créances financières en compte courant		45 688 310	980			2 271 527	55 688 977
Compte courant intégration fiscale	908 709	627 534					
Débiteur Divers							
Dettes financières en compte courant + intérêts	(14 628 643)			(3 181)	(4 393 153)		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(834 310)	(6 843 845)	730 000	(300 000)	(1 197 010)		
TOTAL	(4 678 117)	40 063 117	820 310		(3 815 474)	2 519 775	55 992 575

Postes du COMPTE DE RESULTAT	PSG Merchandising	SESE	Fondation d'entreprise PSG	Fonds de dotation	PSG Handball	PSG Judo SAS	PSG Training Center
Produits d'exploitation	3 004 763	292 020	89 330	449 828	708 238	23 800	
Produits financiers		177 372			34 402	10 786	225 181
Charges financières	(39 219)						
Charges d'exploitation	(731 520)	(13 700 180)	(606 268)	(150 000)	(998 003)		
TOTAL	2 234 024	(13 230 788)	(516 938)		(255 363)	34 586	225 181

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB S.A.S.P.
EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN AU 30 JUIN 2020 (ETP)	Personnel salarié
Dirigeants / mandataires sociaux	6
Cadres	205
Agents de maîtrise	127
Employés	110
Apprentis	24
Contrat de professionnalisation	10
Stagiaires	24

TOTAL	506
--------------	------------

MASSE SALARIALE AU 30/06/2020	Personnel salarié
Salaires et traitements	342 079 789
Charges sociales	80 408 783

TOTAL	422 488 571
--------------	--------------------